

PROJET D'ETABLISSEMENT CRECHE FAMILIALE ET NID MATERNEL DE CESTAS

Adopté par délibération n° 7/14, Conseil municipal du 24/09/2026
Applicable au 1^{er} octobre 2026



LE PROJET D'ACCUEIL

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Prestations d'accueil proposées

III. Accueil d'enfants en situation de handicap ou de maladie
chronique

IV. Compétences professionnelles mobilisées

V. Les modalités de formation

LE PROJET D'ACCUEIL

I. INTRODUCTION

Le projet d'accueil décrit les moyens et les actions que nous mettons en place pour appliquer les valeurs du projet éducatif, en lien avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, et le Référentiel national de la qualité d'accueil du jeune enfant. Le projet d'accueil appartient à l'équipe de la Crèche Familiale.

II. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES

La crèche familiale est une structure municipale, qui contribue à l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'au développement des compétences des assistantes maternelles qu'elle emploie.

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles, agréées par le Conseil Départemental, et à la Maison Petite Enfance deux jours par semaine, les jeudis et vendredis. Ces professionnelles accueillent selon leur agrément d'un à quatre enfants, sous la direction d'une éducatrice de jeunes enfants. Les assistantes maternelles sont employées par la Mairie de Cestas.

La crèche familiale représente une alternative à l'accueil collectif puisque l'enfant peut bénéficier d'un accueil plus individualisé, et en même temps, participer à des temps collectifs lors des regroupements d'enfants.

La capacité d'accueil de la crèche est de 24 places.

La crèche familiale organise l'accueil d'enfants à partir de 2 mois à 4 ans.

La crèche familiale est ouverte, toute l'année, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'amplitude d'accueil maximale est de 10 heures par jour. Elle est fermée les jours fériés, samedis et dimanches. Les familles sont informées des périodes de fermeture, lors de la contractualisation de l'accueil.

Les différents types d'accueil proposés sont :

- ♦ **L'accueil régulier**, les besoins sont connus à l'avance et récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée. La contractualisation est obligatoire pour une durée maximale de 1 an.
- ♦ **L'accueil occasionnel**, les besoins sont connus à l'avance (transmis au service le 1er du mois précédent), ponctuels et non récurrents. L'enfant est connu de la structure et la période de familiarisation réalisée.
- ♦ **L'accueil d'urgence**, le besoin est exceptionnel et ne peut pas être anticipé. L'enfant n'est pas connu de la structure

LE PROJET D'ACCUEIL

III. ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

Les modalités d'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique sont établies dès lors que l'enfant a besoin de soins spécifiques durant l'accueil. Il y a obligatoirement l'élaboration d'un projet d'accueil individualisé (PAI) en équipe. La mise en place du PAI est effectuée après concertation avec la famille et fait l'objet d'une demande à la directrice. Le Référent Santé et Accueil inclusif veille à sa mise en place, et à l'accompagnement spécifique de l'assistante maternelle, l'enfant et sa famille.

IV. COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

L'équipe est composée :

- ♦ d'une directrice éducatrice de jeunes enfants, assistée d'une puéricultrice qui est en continuité de direction.
- ♦ d'une assistante administrative dont les missions sont notamment de :
 - gérer les dossiers administratifs,
 - traiter/suivre les demandes des familles,
 - assurer le suivi de présence des enfants,
 - traiter la facturation.
- ♦ d'une éducatrice de jeunes enfants dont les missions sont :
 - de contribuer à l'éveil de chaque enfant, à son autonomisation et sa socialisation,
 - d'être vigilante au développement et à la place de chaque enfant,
 - de veiller au bien-être de l'enfant et à la qualité d'accueil,
 - d'assurer la continuité de direction,
 - d'accompagner les assistantes maternelles dans leurs pratiques professionnelles, au domicile ou à la Maison Petite Enfance.
- ♦ d'assistantes maternelles dont les missions sont :
 - d'accueillir à leur domicile ou à la Maison Petite Enfance, des enfants confiés par la crèche familiale en fonction de leur agrément reçu du Président du Conseil Départemental de la Gironde,
 - elles sont responsables du bien-être et de la sécurité de chaque enfant qui leur est confié et participent à son éveil intellectuel, affectif et éducatif, dans le cadre du projet de vie et en lien avec les familles.

LE PROJET D'ACCUEIL

- elles veillent à maintenir leur domicile propre, accueillant et adapté aux besoins de jeunes enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle dans le respect des règles de sécurité.

- elles sont seules habilitées à s'occuper de l'enfant qui leur est confié et ne peuvent déléguer cette responsabilité à une tierce personne.

- elles sont soumises à la discrétion professionnelle (devoir de réserve) pour tous les faits, informations ou documents dont elles ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

- ♦ le référent « Santé et Accueil inclusif », est une puéricultrice, ses missions sont :

- Informar, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30.

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service.

- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.

- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice du service, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

- Contribuer, en concertation avec la directrice de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R.2324-30 du code de la santé publique, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice du service, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1o du I de l'article R. 2324-39-1.

LE PROJET D'ACCUEIL

Les intervenants extérieurs sont :

- ◆ la psychologue, dont les missions sont :
 - d'animer des temps d'analyses de pratiques professionnelles pour les assistantes maternelles en suscitant des réflexions autour de leurs pratiques professionnelles
- ◆ la psychomotricienne, dont les missions sont :
 - de proposer des ateliers permettant à l'enfant d'appréhender l'espace en découvrant son corps et ses propres capacités,
 - de favoriser le développement psychomoteur au rythme de l'enfant.
- ◆ le musicien, dont les missions sont :
 - de proposer des ateliers destinés à la découverte des sons et des bruits,
 - de favoriser la découverte des instruments et leur manipulation.

D'autres personnels mis à disposition par la commune sont amenés à intervenir régulièrement auprès des enfants :

- ◆ une bibliothécaire dont les missions sont de proposer un éveil culturel et artistique autour du conte, à partir de livres, marionnettes et kamishibai.
- ◆ l'animateur nature, dont les missions sont de :
 - permettre une découverte de la nature et de l'environnement, ludique et sensorielle,
 - permettre aux enfants de tisser des liens avec la nature
 - développer les sens des enfants et éveiller leur curiosité.

Ces professionnels sont responsables de leur activité mais les enfants restent, en permanence, sous la responsabilité et en présence des assistantes maternelles et/ou du personnel d'encadrement du service.

LE PROJET D'ACCUEIL

LES MODALITÉS DE FORMATION

♦ LA FORMATION CONTINUE :

- ⇒ Thématique en lien avec l'évolution du projet de service tous les ans,
- ⇒ Formations de professionnalisation en lien avec les missions et les compétences.
- ⇒ Aux gestes de premiers secours tous les 2 ans,

♦ LE SOUTIEN PROFESSIONNEL :

- ⇒ Des temps d'accompagnement au domicile de l'assistante maternelle, prévus de façon régulière (au moins 1 fois par mois), sont effectués par la directrice ou la continuité de direction, ainsi que le référent « Santé et accueil inclusif ». D'autres temps sont possibles à la demande de l'assistante maternelle, et en fonction du besoin des enfants. Cet accompagnement constitue une priorité dans l'activité de la crèche.
- ⇒ Lors des accueils à la Maison Petite Enfance, la directrice ou la continuité de direction accompagnent les assistantes maternelles sur ces deux jours d'accueil.
- ⇒ Un abonnement à une revue professionnelle, des articles de presse spécialisée en lien avec les problématiques rencontrées et les textes réglementaires en vigueur sont transmis régulièrement par l'éducatrice de jeunes enfants et la puéricultrice.
- ⇒ La participation à des temps d'analyse des pratiques professionnelles pour les membres de l'équipe qui encadrent les enfants :
 - Chaque professionnelle bénéficie d'un minimum de six heures annuelles dont deux heures par trimestre.
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants ;
 - Les séances d'analyse de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille ; il s'agit d'une psychologue
 - La personne qui anime les séances d'analyse des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Il s'agit d'un intervenant extérieur ;
 - Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.
- ⇒ Des réunions de service mensuelles, dix mois sur douze.
- ⇒ Des temps d'échanges téléphoniques, en début d'après-midi, pendant le temps de repos des enfants.

LE PROJET EDUCATIF

SOMMAIRE

I. Introduction

II. Les missions et les conditions d'accueil des enfants au sein de la crèche familiale de Cestas

III. Les valeurs éducatives de la crèche familiale:

- ⇒ L'accueil de l'enfant et de sa famille
- ⇒ L'accueil au nid maternel (à la Maison Petite Enfance)
- ⇒ Le soin au quotidien
- ⇒ Le développement de l'enfant et la socialisation
- ⇒ Le bien-être et l'éveil des enfants

IV. Conclusion

Annexe 1 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

LE PROJET EDUCATIF

I. Introduction

Ce projet s'appuie sur les grands axes éducatifs validés par l'ensemble des professionnelles de la crèche familiale participant à l'accueil des enfants. C'est l'expression d'une dynamique d'équipe, un guide pour vivre ensemble au quotidien : enfants, parents et professionnels.

Le projet éducatif est en constante évolution, réinterrogé, en fonction des savoirs sur le développement du jeune enfant, des valeurs et réglementations. L'équipe échange régulièrement sur ces domaines.

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons promouvoir dans ce lieu d'accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions. Notre objectif est de rendre plus explicite la signification de ces valeurs communes.

II. Les missions et les conditions d'accueil des enfants au sein de la crèche familiale de Cestas

La crèche familiale propose d'accompagner le développement de chaque enfant, à son rythme, avec bienveillance, respect et attention, dans un cadre familial adapté à l'accueil du jeune enfant, et dans des lieux d'activités adaptés, et sécurisés favorisant la socialisation et l'intégration sociale.

Le rôle co-éducatif des assistantes maternelles est étroitement lié aux attentes des parents et au besoin de l'enfant. La crèche familiale met en œuvre des conditions d'accueil, au domicile et hors du domicile de l'assistante maternelle, qui favorisent le développement de l'enfant et qui sont source d'enrichissement. Un des éléments de notre projet est d'ouvrir les jeunes enfants au monde qui les entoure, en associant plaisir et découverte, dans le but d'éveiller leurs sens, de développer leur curiosité, leur capacité d'adaptation et d'écoute.

Notre projet permet à l'enfant de vivre des temps forts en dehors de la cellule familiale, au contact de personnes et d'environnements divers. Il se déroule autour de 5 axes qui seront détaillés ci-dessous :

1. L'accueil de l'enfant et sa famille
2. L'accueil au Nid Maternel (à la Maison Petite Enfance)
3. Le soin au quotidien
4. Le développement de l'enfant et la socialisation
5. Le bien-être et l'éveil des enfants

LE PROJET EDUCATIF

III. Les valeurs éducatives au sein de la crèche familiale

1. L'accueil de l'enfant et de sa famille

Dès la première rencontre, la directrice échange avec le ou les parents, l'enfant quand il est présent. Cette première rencontre est importante elle permet de faire connaissance, d'échanger pour s'assurer que la crèche familiale est en capacité de répondre aux attentes, aux besoins de la famille et de l'enfant.

L'assistante maternelle accueille l'enfant et sa famille, à son domicile, dans un cadre familial sécurisant et sécurisé, ou à la Maison Petite enfance. Elle prend en compte l'enfant dans sa globalité avec ses particularités, ainsi que les pratiques et les valeurs familiales, dans le respect du règlement de fonctionnement. Elle adapte sa communication.

Le jeune enfant, comme tout enfant, est reconnu comme sujet, citoyen et personne de droit. Accueillir les jeunes enfants, c'est faire à chacun d'eux une place dans notre société.

Tous les enfants ont besoin d'un environnement attentif qui prend en compte leur singularité. Tout enfant doit pouvoir être accueilli quelle que soit sa situation ou celle de sa famille. Pour chaque enfant un projet d'accueil personnalisé est réalisé, réévalué, ajusté tout au long de l'accueil de l'enfant.

Chaque famille et enfant accueilli, arrive avec son histoire. Les assistantes maternelles doivent les recevoir en prenant en considération cette identité propre et instaurer un climat de confiance pour pouvoir être dans une logique de coéducation et non de substitution, en cherchant l'intérêt de l'enfant. La continuité entre la maison et le lieu d'accueil est ainsi assurée.

La coéducation permet la coopération entre parents et professionnelles, cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent dans l'accueil de l'enfant, permettant et encourageant ainsi leur implication auprès de leur enfant et dans la vie de la crèche. Le parent est reconnu et valorisé grâce à l'écoute, la disponibilité et la bienveillance des professionnelles.

Les enfants qui ont des besoins spécifiques, notamment parce qu'ils sont en situation de handicap ou vivent avec une maladie chronique, participent autant que possible aux activités prévues avec tous les enfants, moyennant, le cas échéant, un aménagement ou un accompagnement particulier.

Les assistantes maternelles sont invitées à la neutralité philosophique, politique, religieuse, dans leurs activités avec les enfants et leurs contacts avec les familles.

Cette neutralité, constitutive de la posture professionnelle, garantit le respect de la liberté de conscience des enfants et de leurs parents, dans un esprit d'accueil fait d'écoute et de bienveillance, de dialogue et de respect mutuel, de coopération et de considération.

La qualité de l'accueil de l'enfant nécessite un travail en étroite collaboration avec les différents professionnels de la crèche familiale et les familles.

LE PROJET EDUCATIF

a) La période de familiarisation

Les modalités et la durée de la période de familiarisation sont proposées en fonction des besoins de l'enfant, de ses parents, et des disponibilités de la famille.

Ce temps de découverte mutuelle est très important pour chacun. Le parent doit accompagner l'enfant pour rencontrer la professionnelle qui s'occupera de lui, pour lui permettre de s'habituer à ce nouvel environnement et de trouver des repères sécurisants. Cette période permet aussi au parent de faire plus ample connaissance avec l'assistante maternelle à laquelle il va confier son enfant et transmettre ses habitudes de vie, ses goûts ...

L'assistante maternelle présente à la famille son projet d'accueil, sa façon de travailler et d'accompagner les enfants au quotidien, en conformité avec le projet éducatif de la crèche familiale. Elle présente également son logement, uniquement les espaces de vie dans lesquels l'enfant sera accueilli.

Ainsi familiarisés et sécurisés par ces rencontres, parents et enfants pourront vivre l'expérience de la séparation avec douceur et sérénité. Si le parent est en confiance, l'enfant le sera également.

Si l'enfant s'est approprié un objet personnel, (mouchoir, sucette, chiffon, peluche...), il est indispensable qu'il le conserve avec lui. Cet objet lui apportera une sécurité intérieure supplémentaire dans les moments de transition et de séparation. L'enfant est le seul juge de son besoin, il doit donc pouvoir y accéder à sa guise.

b) Les transmissions

La communication verbale est indispensable pour un accueil de qualité. Chacun informe l'autre de tout ce qui concerne l'enfant et des changements intervenus pour permettre la continuité d'accompagnement de l'enfant. Toutefois, il est important d'être vigilant aux mots dits en présence de l'enfant, certains compléments d'informations doivent se faire en dehors de la présence de l'enfant (privilégier un appel téléphonique pendant la sieste des enfants).

Ces temps de transmissions ne doivent pas être très longs, le détail de la journée, de la nuit ou du week-end sont notés sur les fiches de transmissions de l'enfant, mis en place par l'assistante maternelle. Elles complètent les transmissions verbales entre la professionnelle et les parents.

LE PROJET EDUCATIF

2. L'accueil au nid maternel (à la Maison Petite Enfance)

Cet accueil s'effectuera dans les locaux de la Maison Petite Enfance aménagés spécifiquement sur ces deux jours, les jeudis et vendredis. Chaque assistante maternelle accueille les enfants qui lui sont confiés par la crèche familiale.

Les locaux offrent un cadre sécurisant, repérable pour l'enfant et respectant son rythme qui favorise son autonomie et anticipe les différents temps de la journée qui sont adaptés en fonction du rythme de chacun. Les locaux offrent deux espaces repos, deux espaces d'éveil et un espace repas.

Le nid maternel couvre une amplitude horaire qui peut s'étendre de 7h30 à 18h30 en fonction des contrats d'accueils.

Pour créer un climat de sécurité pour les enfants, les journées se déroulent toujours de la même façon. Rien n'est laissé au hasard, tout est organisé et expliqué aux enfants.

La journée type se déroule ainsi :

7h30-9h00 : ouverture du nid maternel et accueil des enfants accompagnés de leurs parents à la Maison Petite Enfance

Chaque accueil des enfants accompagnés de leurs parents est individualisé. Ce temps d'échanges permet d'inscrire l'enfant dans la continuité entre sa vie familiale et sa vie au nid maternel.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 9h00. Les parents sont invités à respecter cet horaire pour éviter de perturber la vie du groupe, afin que les professionnels soient disponibles pour les enfants. En effet, il est difficile pour un enfant qui arrive en retard de prendre en cours de route une activité qui a commencée. Ce temps de séparation entre le parent et son enfant s'effectue dans une attitude bienveillante.

9h00-11h00 : temps d'éveil et de jeux

Les activités ne sont jamais imposées à l'enfant. Il lui est laissé le temps de la découvrir, d'observer, d'essayer pour qu'il fasse lui-même sa propre expérience. Les professionnels sont à proximité pour le rassurer et prêt à lui venir en aide si besoin.

Les activités sont proposées en petits groupes et dans les espaces adaptés afin de préserver la qualité des interactions. Il y a des temps d'éveil proposés aux enfants par une psychomotricienne, une animatrice nature.

Des temps d'éveil sont également mis en place visant à développer la motricité fine et globale (vélo / parcours/ jeux extérieurs en fonction du temps), le langage (histoires/ chansons/ imagiers) et la logique (puzzles, jeux de construction et d'exploration).

Puis transition avec les temps d'éveil, pour repérer le temps du repas, avec le passage aux toilettes et le rituel du lavage des mains.

LE PROJET EDUCATIF

A partir de 11h : temps du repas

Les repas sont fournis en liaison froide, par un prestataire extérieur. Les assistantes maternelles sont chargées de la remise en température des repas, selon la procédure mise en place. Les menus sont adaptés en fonction de l'âge de l'enfant, d'éventuelles allergies ou intolérances alimentaires.

Les repas sont pris par les enfants en fonction de leur besoin, le matériel adapté est mis à disposition (chaise haute, table et chaises pour enfants). Ce repas peut-être individuel, ou collectif avec l'ensemble des enfants accueillis.

12h00-12h30 : les enfants se préparent pour le temps de repos

Transition avec le temps du repas, par le lavage du visage et des mains de façon ludique.

A partir de 12h30 : temps de repos

La sieste se fait dans des espaces de repos aménagés avec des lits en bois ou des couchettes, surveillés en permanence. Chaque enfant possède son lit personnel où il retrouve son doudou, sa tétine nécessaire à son endormissement. Les bébés dorment à leur rythme à différents moments de la journée.

Les réveils sont échelonnés et les enfants sont invités à se retrouver autour de jeux calmes leur permettant de se réveiller progressivement.

15h45-16h15 : goûter

Le goûter est servi aux enfants selon la même organisation que celle du déjeuner.

16h15: reprise des temps d'éveils et de jeux

Nous apportons une attention particulière à l'après goûter, car pour certains enfants, c'est l'heure de partir alors que pour d'autres, la journée à la Maison Petite Enfance peut continuer jusqu'à 18h30. Les temps d'éveils et de jeux sont plus spontanés permettant ainsi une souplesse dans le départ des enfants et de la disponibilité des professionnels au moment des retrouvailles des enfants avec leurs parents.

16h30-18h30 : fin de la journée de l'enfant

Chaque famille est accueillie individuellement quand elle vient chercher son enfant. Des échanges sur la vie de l'enfant au nid maternel s'instaurent entre les parents et les assistantes maternelles, afin de faciliter le passage de la structure à la vie familiale. Ce temps d'échange peut être un moment propice à développer (si nécessaire) l'accompagnement à la parentalité. L'équipe range les pièces de vie des enfants. Le nettoyage général de la Maison Petite Enfance est effectué par les agents d'entretien de la mairie.

LE PROJET EDUCATIF

3. Le soin au quotidien

Les assistantes maternelles aménagent et entretiennent les pièces du domicile dédiées à l'accueil pour que l'enfant évolue dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales.

Elles appliquent les normes de sécurité des locaux indiquées par le service de Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de la procédure d'agrément, et en fonction du guide des recommandations de bonnes pratiques professionnelles du Conseil Départemental de la Gironde.

Le personnel de la crèche met en œuvre les mesures préventives d'hygiène prévues par le protocole.

Les assistantes maternelles veillent à maintenir l'intégrité physique de l'enfant en effectuant des changes et lavages des mains aussi souvent que nécessaire, et en respectant le protocole.

Elles respectent le rythme de l'enfant (alimentation, soins, sommeil, dialogues) et répondent à ses besoins physiologiques tout en tenant compte des valeurs familiales.

a) Les repas

L'alimentation est à la charge de l'assistante maternelle pour les repas du midi et les goûters. Pour la confection des repas, l'assistante maternelle privilégie les produits frais et de saison, et veillera à l'équilibre alimentaire sur la semaine. Lorsque l'accueil s'effectue à la Maison Petite Enfance, les repas sont fournis par un prestataire extérieur.

Le petit déjeuner et le dîner ne sont pas donnés.

Le repas est un moment privilégié entre l'assistante maternelle et l'enfant. Ce temps ne se limite pas à l'acte de nourrir c'est un temps d'échanges et de convivialité, un climat de calme et de détente est instauré. Le temps du repas doit favoriser, tout en tenant compte du rythme de chacun :

- L'apprentissage de l'autonomie
- L'éveil au goût
- La socialisation

L'enfant est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme. Pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. L'assistante maternelle répond à la demande de l'enfant et non en fonction d'horaire strictement défini à l'avance.

Si une maman souhaite continuer l'allaitement de son enfant cela est tout à fait possible et même souhaitable, car le lait maternel est l'aliment le plus adapté aux besoins du bébé. Il est source de nombreux bienfaits pour sa santé et contient tous les éléments nécessaires à sa croissance. Allaiter permet aussi de développer de riches interactions avec l'enfant.

Au fur et à mesure, l'enfant va s'acheminer vers une alimentation de plus en plus diversifiée. Tout changement, toute introduction alimentaire sera au préalable discuté avec les parents. L'assistante maternelle de par ses observations et sa connaissance se positionnera en source d'information, de conseil, avec l'expertise de la puéricultrice. Toutefois c'est bien le parent qui prendra l'initiative du changement.

L'assistante maternelle a tout préparé en amont, pour pouvoir être réellement disponible et présente pour l'enfant. Le temps du repas est également un temps pédagogique où l'assistante maternelle nomme les aliments; les couleurs, les différentes actions.

Elle respecte le goût et l'appétit de l'enfant, ne le force pas à manger et passe à l'aliment suivant.

Elle est attentive à installer l'enfant et elle-même de façon confortable.

LE PROJET EDUCATIF

b) Le sommeil

Le sommeil chez l'enfant est fondamental. En plus de la récupération de la fatigue physique et nerveuse, il sert à la mise en place des circuits nerveux et favorise de nombreuses fonctions mentales et psychiques comme la mémorisation et l'apprentissage. Les besoins en sommeil sont variables d'un enfant à l'autre et différents selon l'âge. Il est donc important de respecter le rythme et le besoin de chacun.

La professionnelle à connaissance des différentes phases de sommeil :

L'endormissement

Le sommeil lent : réparateur de la fatigue physique

Le sommeil rapide : réparateur de la fatigue nerveuse, important pour l'équilibre psychologique de l'enfant.

La phase intermédiaire : dispositif d'éveil

Le bon moment de l'endormissement n'est pas le même pour tous. Il est nécessaire de prendre en compte le rythme de sommeil de l'enfant, de ses signes d'endormissement et d'y répondre sans délai.

Chaque enfant est couché en respectant son rituel d'endormissement (main posée sur le corps, musique, objet familier « doudou » ...). L'assistante maternelle est consciente que la reconnaissance des odeurs, des couleurs, des sons familiers, sont autant de facteurs rassurants permettant un climat de sécurité, pour cela l'enfant est toujours installé dans la même pièce, le même lit. Pour un meilleur confort, il est déshabillé. La pièce de repos n'est pas systématiquement assombrie, cela est fonction des habitudes de l'enfant. Le type de couchage respecte également les habitudes de vie de l'enfant à la maison. L'utilisation d'une couchette ou d'un lit à barreaux, doit permettre à l'enfant de se sentir en sécurité.

L'assistante maternelle veille régulièrement au bon déroulement du sommeil, elle échelonne les levers selon les réveils spontanés des enfants, un enfant qui dort, ne sera pas réveillé.

c) Le temps du change et l'accompagnement vers l'acquisition de la propreté

Le temps du change constitue un moment privilégié, d'échange, de communication et de plaisir.

Tout est mis en œuvre pour favoriser un climat de sécurité : l'enfant doit se sentir contenu.

L'attention est également portée sur le confort physique, le respect du corps et l'intimité de l'enfant.

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant. Chaque enfant la développe à son rythme. Le meilleur moment est celui choisi par l'enfant.

Cet apprentissage qui débute à la maison, se fait en continuité entre la famille et l'assistante maternelle, en suivant le rythme de l'enfant (progrès et régression) et en douceur.

L'assistante maternelle demande aux parents, d'accompagner leur enfant dans cette démarche d'autonomie en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer.

d) Les temps de soins

L'assistante maternelle veille à mettre en place des rituels quant à l'apprentissage des règles d'hygiène. Quel que soit l'âge de l'enfant, elle procède à un lavage des mains, avant et après chaque repas, avant et après chaque change ou passage aux toilettes et avant et après chaque activité.

LE PROJET EDUCATIF

4. Le développement de l'enfant et la socialisation

Le développement :

Chaque enfant se développe à son propre rythme.

Pour l'enfant, tout est jeu. C'est l'outil principal de son développement. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu.

« L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue. » J. Epstein

Au travers du jeu, l'enfant se découvre, construit sa personnalité, développe son langage, accède à la socialisation. Le jeu spontané et l'activité sont sources d'éveil et d'autonomie. Le jeu est un vecteur essentiel pour le développement de l'autorégulation, du langage et des compétences cognitives et sociales. En s'appuyant sur les intérêts des enfants et en privilégiant l'activité libre, le développement de l'enfant avant trois ans peut être envisagé autrement que sur le registre des stimulations éducatives programmées.

L'équipe encourage les acquisitions de l'enfant pour qu'il accède à plus d'autonomie.

« La liberté motrice consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit »

Emmi Pilker

a) Aménagement d'un environnement sécurisant et stimulant

L'espace en collectivité (Maison Petite Enfance) et le domicile de l'assistante maternelle sont aménagés pour permettre à l'enfant de se mouvoir et de se déplacer librement, tout en veillant aux règles de sécurité. Des objets adaptés, variés en nombre et en qualité (formes, tailles, couleurs, poids, textures) sont disposés de façon à être accessibles. Le matériel et les jeux répondent aux normes de sécurité et l'assistante maternelle les entretient dans le respect des règles d'hygiène.

Le lieu d'accueil de l'assistante maternelle est agencé de façon à permettre à l'enfant de choisir librement le jeu qu'il souhaite investir.

b) La motricité libre

L'enfant a besoin d'expérimenter par lui-même les différentes postures pour apprendre à connaître son corps, son équilibre, se développer harmonieusement, et prendre confiance en lui. Les explorations faites par l'enfant lui-même, à son initiative, sont nourries par la qualité de son environnement humain et matériel.

Lorsque l'enfant a eu tous les soins de maternage nécessaires à son bien-être, l'assistante maternelle l'installe sur le dos sur un tapis plat et ferme (qui ne s'enfonce pas sous le poids de l'enfant). Cette position sur le dos est la plus adaptée à la détente de l'enfant (absence de tension pour soutenir sa tête). La position dorsale permet les activités propres à son âge (champ visuel à 180°, mouvoir ses jambes et ses pieds, ses bras et ses mains, bouger son tronc). Petit à petit le nourrisson va essayer de se tourner sur le côté, puis passer sur le ventre et se retourner ventre/dos.

Par la suite, à force d'expérimentations, de répétitions des mouvements, l'enfant affine ses gestes et découvre qu'il peut se déplacer de différentes façons : en roulé-boulé, en rampant, à quatre pattes. Toutes ses étapes vont contribuer à préparer cette coordination complexe qu'est la marche. Il est autonome car il peut prendre et quitter une position de lui-même.

LE PROJET EDUCATIF

Un enfant doit être installé dans une position qu'il sait déjà prendre de lui-même. Chaque étape est importante et prépare la suivante. L'enfant les découvre à son propre rythme.

L'attention que l'assistante maternelle porte à son activité est perçue par l'enfant qui se sent soutenu. Le regard bienveillant de l'adulte est structurant pour lui. Sa parole, la mise en mots de ce qu'il fait, de ce qu'il exprime, le sécurise, le gratifie tout en préservant sa capacité à faire et à jouer seul.

Chaque assistante maternelle favorise le bien-être de chaque enfant, il doit se sentir à l'aise dans ses mouvements, en ayant une tenue vestimentaire adéquate.

c) Le jeu et les activités : Au domicile de l'assistante maternelle

Chaque assistante maternelle réserve dans son logement un espace d'éveil sécurisé qui favorise l'autonomie et l'épanouissement des enfants. Chez certaine, c'est une chambre, chez d'autre un espace dans la pièce de vie.

Cet espace ainsi que les jeux à disposition évoluent en fonction de l'âge des enfants accueillis. Dans cet aménagement, certains jeux sont accessibles, l'enfant peut ainsi choisir son activité librement, agir seul, être autonome. Les jeux sont rangés dans des tiroirs ou poser sur des étagères, ou dans des caisses. Les jeux à disposition sont mixtes et favorisent l'égalité entre les filles et les garçons. Le professionnel ne propose pas le jouet de manière stéréotypé (la dinette pour les filles, et le garage pour les garçons). En effet, les jouets vont les influencer grandement dans leur appartenance au genre, cela va avoir un impact négatif sur leur développement, sur leur identité sexuelle. Cette segmentation a pour effet de réduire les chances de vivre ensemble pour les adultes de demain. Les jouets genrés exacerbent donc les différences entre filles et garçons en se faisant porteurs de messages liés à ce que les enfants devraient aimer en fonction de leur sexe. Ils posent également problème parce qu'ils prescrivent ce que filles et garçons ne devraient pas aimer. Chaque enfant doit pouvoir jouer avec ce qu'il veut.

Dans cette pièce, l'enfant doit pouvoir également avoir un endroit pour « ne rien faire », s'il le souhaite, faire une pause, prendre « son doudou » et s'allonger sur un tapis de jeux.

Les jeux sont rangés par l'enfant et l'assistante maternelle avant de passer à une autre activité : repas, sieste...

d) Les ateliers

Les ateliers proposés par la crèche familiale visent à susciter la curiosité, donner le plaisir de la découverte, permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, favoriser toutes les formes d'expression et soutenir le développement moteur des enfants. L'équipe va accompagner les enfants vers une socialisation basée sur le respect de l'autre et de la différence.

Des activités sont prévues , le matin :

- ♦ éveil psychomoteur dans une salle d'activités aménagée à la Maison Petite Enfance
- ♦ lecture à la Médiathèque ou dans la salle d'activités
- ♦ activités de découverte de la nature en salle ou dans les espaces boisés de la commune
- ♦ éveil musical à la salle d'activités de la Maison de la Petite Enfance
- ♦ ateliers d'éveil à la salle d'activités

Chaque assistante maternelle et son groupe d'enfants accueillis participent au moins à 1 activité par semaine, si le rythme des enfants le permet.

LE PROJET EDUCATIF

D'autres animations sont proposées ponctuellement et font l'objet d'une communication particulière aux familles, tels que l'intervention d'une ferme pédagogique itinérante, de spectacles, l'Exposition Culturelle, Ludique et itinérante.

e) Les sorties

L'assistante maternelle emmène les enfants se promener dans son quartier, ils sont à pied ou en poussette. La promenade permet à l'enfant d'observer l'environnement qui l'entoure (arbres, pins...), de ressentir les éléments climatiques (brise, douceur du soleil...).

La socialisation :

La socialisation est un processus progressif, en lien avec les étapes du développement global de l'enfant, au cours duquel un individu apprend à vivre en société. L'enfant intègre des règles de vie qui vont lui permettre de trouver sa place et d'évoluer au sein d'un groupe, il pourra développer des valeurs essentielles telles que le respect et la tolérance.

Cette étape est indispensable car elle lui permet de construire son identité psychologique et sociale, ce qui conditionne l'intégration harmonieuse du futur adulte à la société.

La crèche familiale participe à ce processus en complémentarité du cadre familial et sociétal, en favorisant les échanges et les expériences relationnelles.

Se socialiser n'est pas une démarche aisée, l'enfant doit être guidé, conseillé et l'environnement qu'on lui propose doit être adapté pour lui permettre d'entrer en relation.

L'enfant se construit dans sa relation à l'autre ; c'est en vivant avec ses pairs qu'il apprend à se connaître lui-même. L'assistante maternelle le guide dans cette construction et gère les interactions au quotidien, elle l'amène à accorder ses désirs qui se confronteront à la réalité du groupe.

Les assistantes maternelles apportent un environnement riche et adapté aux besoins de l'enfant. Elles les accompagnent en proposant des repères dans le temps et dans l'espace, en favorisant, avec une organisation qui rassure l'enfant dans le quotidien, un rythme dont font partie intégrante les temps forts de socialisation (regroupement, repas, activités...).

La qualité du lien d'attachement sécurisant mis en place par les professionnelles donne peu à peu la confiance nécessaire à l'enfant, pour aller vers les autres et développer ses habiletés sociales.

L'engagement des adultes qui entourent l'enfant lui permettront de développer sa confiance aux autres, sa capacité de contrôle de soi et une conscience morale lui permettant d'agir pour son bien-être et celui de tous.

LE PROJET EDUCATIF

5. Le bien-être et l'éveil des enfants

Pour l'équipe de la crèche familiale, le bien-être est...

...un sentiment de sérénité et de sécurité affective et physique qui passe par la réponse aux besoins de l'enfant dans le respect de son individualité en tenant compte de l'environnement.

Pour favoriser le bien-être de chacun, certaines attitudes professionnelles sont privilégiées.

L'observation de l'enfant permet de mieux le connaître et de comprendre ce qu'il ressent, ceci afin de mieux répondre à ses besoins, tant physiques qu'affectifs, et d'entendre ce qu'il nous dit par ses mouvements, ses déplacements, ses paroles, ses vocalises et ses jeux.

Être à l'écoute de l'enfant c'est être disponible, attentif à reconnaître et à recevoir ses émotions et être capable de l'accompagner à les gérer au mieux.

Considérer la demande de l'enfant, c'est l'accompagner dans ses apprentissages. Une attention particulière est portée à l'aménagement de l'espace et aux postures physiques, avec un espace de liberté que l'enfant pourra s'approprier. Il pourra ainsi partir à la découverte de ce nouvel environnement tout en étant accompagné dans sa construction identitaire.

La présence de l'assistante maternelle représente un repère dont l'enfant a besoin pour évoluer sereinement au cours de la journée. Elle est la figure d'attachement.

La sécurité affective de l'enfant passe par le portage (physique et psychique). Le tout jeune enfant parle avec son corps, ses mouvements, son tonus. L'empêcher de bouger, c'est l'empêcher de parler. Il est indispensable de consolider l'intégrité de l'enfant, sa confiance en soi et en l'adulte, en le préservant de tous jugements.

Jouer répond à un besoin profond : l'enfant aime jouer, il ne s'en lasse jamais, il le fait par intérêt et plaisir. Par son activité spontanée, l'enfant existe, comprend le monde, exprime ce qui le traverse (tensions, émotions, pensées).

Les activités proposées par la crèche familiale visent à susciter la curiosité de l'enfant, le plaisir de la découverte, lui permettre d'expérimenter des émotions et des sensations variées, de favoriser toutes les formes d'expression. Ces activités soutiennent le développement moteur des enfants.

LE PROJET EDUCATIF

Conclusion

Faire exister le projet éducatif a du sens pour nous dans la mesure où il nous permet :

- d'avoir un document référent sur lequel l'équipe pluridisciplinaire de la crèche familiale s'appuie, qui permet de continuer notre réflexion reposant sur des valeurs communes,
- de rendre lisible et visible notre travail en témoignant du sens de nos pratiques et des compétences nécessaires pour améliorer la qualité d'accueil,
- de développer des échanges et des discussions sur nos pratiques professionnelles et notre fonctionnement, en engageant des réflexions, des remises en question,
- de renforcer certaines pratiques en mettant en avant les bénéfices de celles-ci, d'argumenter la nécessité de moyens tant humains que matériels nécessaires à un encadrement et à un accompagnement de qualité,
- de créer un document écrit pour pouvoir le diffuser :

Auprès des parents

Auprès des partenaires (CAF, MSA, PMI...)

Auprès des institutions ou intervenants extérieurs

Auprès des stagiaires et apprentis que nous recevons et que nous formons

Auprès des professionnels arrivant dans l'équipe.

Ce projet nous sert et nous servira de base de réflexion dans la mesure où cette dernière peut évoluer avec le temps et les personnes. L'équipe pluridisciplinaire est garante de l'application de ce projet au sein de la structure. Il sert de repères aux acteurs intervenant auprès de l'enfant, en leur permettant une cohérence dans leur travail, tout en ayant le souci de la sécurité et du bien-être de celui-ci.

LE PROJET EDUCATIF



CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



LE PROJET SOCIAL

SOMMAIRE

- I. Les modalités d'intégration de la crèche familiale dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.
 - 1. Les caractéristiques de la ville de Cestas
 - 2. Intégration dans l'environnement social
 - 3. Les partenaires extérieurs
- II. Les modalités de participation des familles à la vie de la crèche familiale
- III. Les actions de soutien à la parentalité
- IV. Schéma de développement des services aux familles
- V. Les démarches en faveur du développement durable

LE PROJET SOCIAL

I. Les MODALITES D'INTÉGRATION DE LA CRECHE FAMILIALE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIAL ET VIS-A-VIS DE SES PARTENAIRES EXTERIEURS :

La crèche familiale municipale se situe entre ville et campagne, au sein d'une population de 17 194 habitants en 2021, avec 683 enfants de 0 à 5 ans dont 320 enfants de 0 à 2 ans au 31/12/2016. Il y a eu 113 naissances en 2020.

1. Les caractéristiques de la ville de Cestas

Un vaste territoire d'une faible densité.

Le taux de chômage est de 8.9 %, et le taux d'activité pour la tranche 15-64 ans est de 73.2 %.

Le taux de pauvreté en 2019 est de 5 %.

Un habitat à dominante individuelle avec 90% d'accession à la propriété sur des terrains de 800 m2 en moyenne, 77 % de la population est propriétaire de sa résidence principale.

En 2018 il y a 7 400 logements à Cestas.

Les nouveaux logements prévus sont de 150 d'ici à 2023.

Des logements sociaux majoritairement pavillonnaires et intégrés dans les zones d'habitat par groupe de 20 à 50.

Une politique familiale inscrite au Programme Local de l'Habitat, permettant aux jeunes, issus de la commune, de s'y installer avec leur propre famille.

Une politique sociale favorisant un maximum de services, envers toutes les catégories d'âges constituant sa population, et plus particulièrement traduite dans les contrats Enfance Jeunesse signés avec la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Des structures d'accueil et des activités variées proposées aux jeunes enfants tout au long de l'année et répertoriées dans toutes les brochures municipales disponibles à la mairie, ainsi que sur le site internet de la ville.

2. Intégration dans l'environnement social

Permettre aux parents dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, d'accéder à un mode d'accueil pour leur enfant.

Permettre aux parents dont l'enfant est en situation de handicap, de maladie chronique ou de besoins particuliers, d'accéder à un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et de la famille.

Familiariser les enfants à leur environnement et à la vie de la cité en participant aux événements culturels organisés par les services de la médiathèque, d'animation nature et de l'Office Socioculturel et en établissant un relais avec les écoles maternelles.

Participer, au même titre que tous les autres modes d'accueil présents sur la commune, à l'accueil des enfants dont les parents bénéficient de minima sociaux ou sont dans une démarche de retour à l'emploi tels que prévus dans les articles : L214-7 et D214-7 à D214-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Permettre aux parents résidants à Cestas, ou travaillant sur la commune de disposer d'un mode d'accueil.

LE PROJET SOCIAL

3. Les partenaires extérieurs

la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole, de la Gironde, représentées respectivement par leurs interlocuteurs locaux, participent, dans le cadre de leur politique d'action sociale, au financement de ce service.

le service de protection maternelle et infantile du conseil départemental de la Gironde. Ce service a un rôle de suivi et d'accompagnement, ainsi qu'un rôle de contrôle vis-à-vis de l'agrément des assistants maternels employés par la crèche.

le réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social, notre adhésion permet d'avoir un support à la mise en œuvre des projets culturels de la crèche grâce à ses actions de formation, d'animations culturelles, de création et de suivi de l'action proposés aux professionnels de la Petite Enfance. Il s'agit de mieux comprendre et d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et des familles par « un éveil à la culture et aux cultures ».

II. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA CRECHE FAMILIALE

Les parents sont informés régulièrement de l'évolution de leur(s) enfant(s), des activités proposées, des modalités de fonctionnement et d'organisation de la crèche familiale. Les moyens de communication utilisés sont le cahier de vie de l'enfant, les échanges téléphoniques, les messages électroniques, et les échanges à l'arrivée et au départ de l'enfant.

La directrice et son équipe restent disponibles pour les parents : elles sont en mesure de donner les précisions nécessaires sur la vie de leur enfant au sein de la crèche familiale et de communiquer les éléments de leurs observations.

Le règlement de fonctionnement est transmis aux parents qui approuvent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter, de même que le projet d'établissement est remis à la famille, au moment de l'inscription.

Les parents sont acteurs des échanges organisés :

Tout au long de la procédure d'admission de leur enfant.

Pendant l'inscription, ils communiquent avec la directrice sur la demande et le besoin d'accueil et sur les prestations offertes par le service.

Lors de la confirmation de la demande et quand l'assistante maternelle proposée par la directrice correspond au mieux à leurs attentes.

Pendant le premier entretien au domicile de l'assistante maternelle où leurs valeurs et leurs attentes sont au cœur des échanges. Ils donnent leurs avis sur le projet d'accueil qui leur est présenté par l'assistante maternelle.

Dès la finalisation du contrat d'accueil, où ils peuvent échanger au quotidien avec l'assistante maternelle oralement et à l'aide du cahier de vie de l'enfant, de manière concise, rapide et complète pour réaliser un accueil cohérent et adapté aux besoins de l'enfant.

LE PROJET SOCIAL

Sur rendez-vous, en entretiens individuels, par courrier, par courriel ou par téléphone, la directrice répond à toutes les sollicitations.

Afin d'impliquer les parents dans l'accueil de leur enfant, un conseil de crèche a été mis en place. Il s'agit d'un temps de rencontre entre parents et professionnels. Il est une source d'écoute et d'échanges visant à offrir un accueil bienveillant aux enfants ainsi qu'à leur famille. Il permet un travail de « coéducation ». Il a pour objectif de renforcer le dialogue avec les familles et réfléchir avec elles sur la manière d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sans dénaturer le travail des professionnels.

Une enquête de satisfaction a également été mise en place. Elle permet d'améliorer la qualité de notre crèche.

De manière trimestrielle, un journal est envoyé à l'ensemble des familles. Il s'agit d'un outil de communication réalisé par l'ensemble de l'équipe où figurent les temps forts de la vie de la crèche et également des thèmes visant à soutenir la parentalité.

III. LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le Relais Petite Enfance propose des temps de rencontre, d'écoute et d'échange avec une professionnelle, pour les parents, avec un espace de jeux pour les enfants de moins de 4 ans, leur permettant de jouer et de découvrir en douceur la vie en groupe.

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité en présence de son parent.

L'accueillante a des fonctions d'expertise ou de conseils : son intervention s'appuie sur l'écoute et l'observation dans un objectif de prévention, et favorise les interactions entre l'enfant et son parent.

Le soutien à la parentalité est également mis en place à la crèche, par des temps d'échange individuel avec les familles, des articles inclus dans le journal de la crèche, des informations diffusées aux familles.

IV. SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Ce schéma actuel, élaboré en concertation avec les associations concourent à l'accueil du jeune enfant adopté par le conseil municipal. Il concerne la période 2020-2023.

La ville de Cestas dispose de 3 crèches collectives associatives (gestion parentale), d'une crèche familiale municipale, d'assistants maternels salariés du particulier employeur, pour l'accueil des enfants de 2 mois à 3 ans. Mais également d'un Relais Petite Enfance et d'une Offre d'Accueil Petite Enfance. L'offre d'accueil de la commune est de 253 places en accueil individuel, avec 78 assistants maternels salariés du particulier employeur, et 116 places d'accueil en établissement d'accueil du jeune enfant (données 2021). En 2019, la ville de Cestas a pu répondre aux besoins des familles à hauteur de 83 %.

Les places d'école maternelle sont de 462, répartis sur 5 écoles maternelles réparties sur la commune.

Les modalités de fonctionnement de l'Offre d'Accueil Petite Enfance, facilitent l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

LE PROJET SOCIAL

V. LES DEMARCHES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La crèche sensibilise les enfants au respect de l'environnement par la proposition d'activités ludiques écologiques. Elle intègre à son projet pédagogique cette dimension environnementale en développant des actions concrètes chaque jour auprès des enfants :

mise en place d'activités à partir de matériaux recyclés, recettes naturelles maison (colle, pâte à modeler...),
projets à thème en faveur de la faune et de la flore...

Le matériel de puériculture qui ne peut plus être utilisé à la crèche, a une deuxième vie en étant donné à une association caritative (Cestas Entraide).

La gestion des déchets est mise en œuvre avec le tri sélectif. La réduction des déchets passe par :

Réutiliser du papier comme brouillon, et utiliser du papier recyclé.
Passer de factures papiers aux factures électroniques.
Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires, et l'envoi des documents sont adressés prioritairement par message électronique.
le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes.
Trier le verre.
Choisir des produits d'entretien en tenant compte de leur impact environnemental (tablettes pour le lave-vaisselle, liquide vaisselle, lessive, ...).
Le recyclage des masques anti-Covid.

Les actions sont nombreuses et portent sur les domaines pédagogiques et également sur l'entretien et l'hygiène.

Un travail de sensibilisation est mené auprès des assistantes maternelles afin de limiter les risques sanitaires liés à l'exposition de substances présentes dans nos environnements intérieurs. Pour de nombreux parents, l'assurance de la qualité environnementale du lieu d'accueil de leur enfant est une préoccupation. Notre objectif est de garantir aux enfants un environnement intérieur le plus sain possible.

Nous avons donc un double objectif :

- ⇒ Proposer des alternatives réalistes et abordables,
- ⇒ Accompagner des changements de comportement.

Concernant les articles de puériculture nous favorisons :

- ⇒ L'achat d'articles lavables à 60°C pour éliminer facilement les acariens et aération du matelas régulièrement,
- ⇒ Les lits en bois brut ou avec des peintures écologiques,

LE PROJET SOCIAL

- ⇒ Les jouets en bois brut, les jouets sans phtalates, sans PVC et sans BPA, sont favorisés les jouets écolabellisés et les jouets avec peinture aux normes françaises,
- ⇒ Pas d'utilisation d'écrans ou de jouets connectés,

Concernant l'alimentation, nous favorisons :

- ⇒ les produits frais, locaux (ou circuit court) issus de l'agriculture biologique, et le fait maison, pour la cuisson vapeur (verre ou inox), et le mijotage,
- ⇒ la conservation des aliments dans des contenants en verres, porcelaine ou inox,

Concernant les produits ménagers, nous favorisons :

- ⇒ la limitation des désinfectants dans la maison, en privilégiant le vinaigre blanc et le bicarbonate de sodium, les chiffons de nettoyage microfibres lavables et les vaporisateurs réutilisables,
- ⇒ la limitation de l'utilisation du balai pour privilégier l'aspirateur avec un filtre HEPA, le balai vapeur,

Pour agir sur la qualité de l'air intérieur,

- ⇒ nous veillons à l'entretien des systèmes de ventilation,
- ⇒ l'aération des pièces matin et soir et après chaque activité de nettoyage,
- ⇒ limitation de l'utilisation des aérosols, ou diffuseurs d'huiles essentielles.